

Conseil communal du 2 août 2021



**Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.**



**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre : X

REFUSÉ

Abstention : /

ABSTENTION

Avant le Conseil, en aparté, j'ai félicité le Directeur général pour sa volonté de transparence, déjà concrétisée par la publication des projets de décision accompagnés de fiches synthétiques explicatives pour le citoyen et les Conseillers via la plateforme *deliberations.be*

**<https://www.deliberations.be/>
(il faut cliquer sur Durbuy en bas de page)**

Je l'ai invité à poursuivre avec la publication des avis d'enquêtes publiques, en complément à l'affichage obligatoire légal aux valves physiques communale.

Point 1. Informations

Dorénavant, pour les décisions du Conseil qui doivent être soumises à l'accord de la tutelle (Wallonie), le premier point donnera connaissance aux Conseillers des décisions de Celle-ci.

Ma position : *je ne suis pas intervenu.*

Ma remarque : sur 10 décisions de notre Conseil, proposées par le Collège, 7 d'entre elles - toutes liées aux ressources humaines - n'ont pas été approuvées par la tutelle, témoin du cafouillage du Collège. Je n'avais d'ailleurs pas voté certaines d'entre elles, préférant des recrutements et nominations réguliers et sans recours. Nous espérons de meilleures propositions à l'avenir, conformes à la loi. Une bonne administration communale nécessite une équité dans les promotions et les nominations.

O - Point 2. Approbation du procès-verbal de nos séances du 31/05/2021 et 28/06/2021

APPROUVÉ

Plusieurs remarques :

I.PV séance du 31 mai : trois remarques

-Point 5. REGIE FONCIERE. Comptes pour l'exercice 2020.

1. Préciser mon nom dans les abstentions ;
2. Dans mes 3 questions la deuxième concernait le Traitement du personnel (p. 7) en forte hausse (X 3 par rapport au budget). Raison ?
3. Point 17 du PV, Règlement sur les Hébergements touristiques.

Après analyse, je me demande si notre décision est légale : en décidant d'exclure certaines parties du territoire communal à l'application du règlement communal sur les hébergements touristiques, l'équité entre habitants de la commune est-elle respectée pour Bohon et Durbuy, exclu de l'application du règlement ? J'invite le Collège à interroger la tutelle sur ce point et à communiquer sa position.

Remarque hors intervention. Je rappelle ma position sur la **notion de proximité immédiate (du responsable) pour les gîtes de grande capacité (15 personnes et +)**. Je conteste la notion de proximité immédiate réduite à la vitesse d'intervention (« 15 minutes »), qui selon moi, viole l'esprit du décret wallon lequel prévoit une « distance géographique ». Cette dernière limiterait le nombre de gîtes de grande capacité, si elle était bien appliquée (ce qui n'est déjà pas le cas actuellement).

Réponses du Collège :

1. Acté.
2. Oubli. Réponse sera donnée lors du prochain Conseil.
3. Vérification va être faite.

II.PV séance du 28 juin : demande d'une réponse aux questions : le Collège s'est engagé lors de la séance du 28 juin à me répondre ce jour aux questions suivantes :

Question N° 7 (Camping du Groupe Coucke à côté d'Adventure Valley exploité sans permis d'urbanisme, d'environnement, ni d'autorisation du CGT)

Question N° 8. sur la situation de la CCATM.

Réponse du Collège : *réponse sera donnée en fin de Conseil, consacrée aux questions d'actualité.*

O - Point 13. PIC2019-2021 – Durbuy- rue Saint Amour.

APPROUVÉ

Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de renouveler la voirie et de placer un égouttage adapté.

Questions :

1. Suite aux inondations, aucune adaptation au cahier des charges à faire ?
2. Je lis dans le rapport de l'auteur de projet : « (...) De plus, les voiries présentent une largeur beaucoup trop grande ce qui permet à tous les véhicules de rouler à grande vitesse (largeur 5 m). » Et aussi « (...) principaux usagers de cette voirie : Circulation locale, de camions, voitures, vélos et piétons. » Aussi, je me permets d'insister pour qu'une bande mixte cyclable/pédestre soit aménagée, conformément à l'évolution des modes de mobilité, et au partage de la voirie communale.

Réponses du Collège :

1. *Non : les récentes inondations ont pour origine un débordement de l'Ourthe et non un déversement venant du plateau des Crêtes.*
2. *Oui. La partie suivante du projet (poursuite de la rénovation de la route jusqu'à Bohon) prévoira une piste cyclo-piétonne sur l'ensemble des deux tronçons.*



O - Point 16. Barvaux - Projet Adventure Valley sur le site du Juliéнас.

APPROUVÉ

Analyse dossier demande de permis dans un cadre global. Mission de conseil au Collège. Marché de services. **Voté POUR (à ce stade de l'étude).**

Proposition : un moratoire pour toute construction en zone inondable.

1. A priori, cette mission de conseil est une excellente initiative qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble du site actuellement mal valorisé.

Mais en même temps, on a l'impression que tout reprend comme avant les inondations, sans tenir compte de la leçon sévère que nous venons de vivre.

2. Or « *Le temps presse donc, pour mettre la Wallonie en ordre de bataille face aux inondations qui, théoriquement, devraient se multiplier à l'avenir en raison du changement climatique. Et pour cela, il faut rendre de l'espace aux rivières, revoir la carte des zones inondables et l'aménagement des vallées, limiter drastiquement l'imperméabilisation des sols. Mais aussi ne plus craindre de prendre des décisions impopulaires. Car la cohabitation responsable de l'homme et de l'eau en dépend.*

- Il faut reconquérir de l'espace pour redonner sa place à l'eau. Il faut préparer le territoire wallon à l'idée qu'une hauteur de 1,5 m d'eau lors de certaines inondations ne sera pas exceptionnel » (Le Soir – 26 juillet 2021 sous le titre « Inondations : face aux crues, il faut repenser le territoire wallon »)

3. Notons qu'ici, nous sommes aussi en pleine zone inondable, et en zone d'aléa haute (rouge) sur les cartes officielles. Nous sommes dans le lit majeur de la rivière. Les inondations nous appellent à une nouvelle approche urbanistique : les dégâts en sont la preuve. Cette zone doit en réalité être laissée à la rivière pour qu'elle puisse se déployer encore plus à l'avenir. La note de synthèse parle d'harmonie architecturale, ce qui veut dire « constructions ». Est-ce raisonnable après ce qui vient de se passer ? N'allons-nous pas trop vite ?

4. Aussi, je suggère un moratoire sur tout **nouveau** projet situé en zone inondable, le temps de fixer les options du futur avec les autorités régionales.

Réponse du Collège :

- Il s'agit ici d'une mission d'aide à la décision, pas d'une décision finale sur l'aménagement de la zone.

- Ma proposition n'a pas été retenue en arguant que le nouvel hôtel de Ville a été construit en zone inondable et que, pour une crue du siècle (sic : ils ne semblent pas avoir compris que ces crues vont se renouveler !), le bâtiment n'a pas été inondé.

En outre, l'étude pourra suggérer la suppression ou le déplacement de bâtiments pour éviter de freiner l'écoulement de l'eau.

/- Abstention. Point 18. Extension Hôtel de Ville.

ABSTENTION

Marché de services pour auteur de projet. Modification critères d'attribution.
Modification critères d'attribution.

Questions :

1. Réflexion : la commune montre-t-elle l'exemple en préparant des projets de construction en zone inondable ?

1. Terrain en Zone inondable et zone d'aléa élevé et moyen. Même réflexion que pour la Plaine du Juliéas. (Pourquoi ne pas faire le choix d'un lieu hors eau, comme par exemple l'ancienne poste ou le quartier de la gare ?)

Ici aussi, je propose un moratoire pour tout nouveau projet.

2. Réflexion sur une question de priorité : l'extension de l'Hôtel de ville (qui accueille les employés) ou un nouvel Atelier communal (qui accueille les ouvriers) ?

Réaction du Collège : le point ne concerne pas l'Atelier communal. Le point est reporté dans les questions d'actualité.

Je n'ai pu développer ma réflexion au bon moment, j'ai décidé de voter « Abstention ».



Eric Jurdant

Conseiller communal.